

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JANVIER 2020**

Présents : MM M^{mes} Alaux, Anselme, Blanc, Boyer, Bressand, Decamps, Echerbault, Folcher, Gonzalez, Gotti, Granziera, Grimal, Guillemot, Millerand, Schmitt, Sébastianelli, Serre, Trapied, Vintillas, Zanchetta

Excusés : N de Munter ayant donné pouvoir à I. Grimal
J. Saez ayant donné pouvoir à MO Folcher
L. Gotti ayant donné pouvoir à C. Blanc

Absent : M. Pezzot

Secrétaire de séance : Isabelle Grimal

ORDRE DU JOUR

1 - Rémunération vacataire pour la distribution d'informations municipales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer la rémunération de chaque vacation, sur la base de :

- * 1 ou 2 documents à distribuer : 160€ bruts + remboursement de frais kilométriques
- * 3 et plus documents à distribuer : 200€ bruts + remboursement de frais kilométriques
- * 1 fois par an remboursement de l'assurance spécifique

2 - C3G : modifications statutaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, suite à la loi NOTRe qui renforce le degré d'intégration des Communautés de Communes et des Communautés d'agglomération en leur attribuant de nouvelles compétences obligatoires à échéances 2017,2018 et 2020.

3 - Rapport annuel 2018 de la C3G sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets 2018.

4 - Demande de subvention pour l'extension de la Station d'épuration

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de demander une subvention auprès du Conseil Départemental pour l'extension de la station d'épuration de 800 EqH à 1200 EqH, comme le prévoit le schéma d'assainissement.

5 - Création de CDD en vue du remplacement d'un agent au service administratif

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un CDD de 12 mois renouvelable à temps complet au service administratif en vue du remplacement d'un agent, à compter du 1^{er} février 2020.

6 - Reprises de concessions en état d'abandon

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à reprendre les concessions : Numéros : 002 – 010 – 012 – 054 – 074 – 090 – 149 situées dans le cimetière communal qui sont réputées en état d'abandon.

7 - Classement dans le domaine communal de la voirie, de ses dépendances et des espaces verts du lotissement le Hameau des Fontaines

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'acquérir la voirie et espaces verts du lotissement Le hameau des Fontaines pour l'euro symbolique.

8 - Classement dans le domaine communal de la voirie, de ses dépendances et des espaces verts du lotissement du chemin Faillères

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'acquérir la voirie et espaces verts du lotissement du chemin Faillères pour l'euro symbolique.